11 - Art dans la Ville - Proposition d'acquisition

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'art dans la ville est une opération destinée à acquérir des oeuvres d'art qui seront présentées en milieu urbain. Un crédit est alloué chaque année dans ce but et un comité d'experts créé spécialement à cet effet est chargé de faire des propositions deux fois par an au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, en délibération du 16 juin 2011 a validé les objectifs du dispositif «art dans la ville» ainsi que la composition et le rôle du comité d'experts créé à cet effet.

I - Rappel des orientations du dispositif «art dans la ville»

- le «FEU» ou «art dans la ville» doit être destiné uniquement à l'acquisition d'oeuvres pérennes à installer sur l'espace public
- pour chaque grande opération d'aménagement urbain, la Municipalité envisagera la possibilité ou non de lancer une commande à un artiste
- une plus grande attention devra être portée à l'installation d'oeuvres dans les quartiers (par exemple notamment dans le cadre du PRU des Clairs-Soleils et Planoise)
- une diversité de style et de supports doit être envisagée
- il appartiendra principalement à la Ville de déterminer les lieux d'implantation, en lien avec les projets globaux, le style et le type d'oeuvres souhaités.

II - Rappel des objectifs du dispositif

- 1 embellir l'espace urbain en proposant, à la vue de tous, des œuvres d'art contemporaines.
- 2 favoriser l'accès aux pratiques visuelles contemporaines au plus grand nombre par la présence quotidienne d'œuvres en situation urbaine.
- 3 aider à la production et à la présentation de travaux d'artistes accréditant l'image d'une ville accueillante, attentive aux inventions d'aujourd'hui, à la fois patrimoniale et ouverte sur le futur et la jeunesse de la création.

Le jury composé de :

- Laurent Devèze, philosophe, Directeur de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Besançon
- Stéphanie Jamet-Chavigny, Enseignante-docteur en histoire de l'art à l'Ecole des Beaux-Arts
- Emmanuel Guigon, Directeur des Musées du Centre de Besançon
- Frédéric Bugada, co-fondateur de la galerie Bugada & Cargnel (anciennement Cosmic Galerie)
- Régine Cuzin, Directrice d'OCEA (organisation et conception d'événements artistiques), Commissaire d'exposition
- Catherine Haton-Perez, Directrice de l'Urbanisme et habitat (Ville de Besançon)
- Lionel Estavoyer, Conseiller pour le patrimoine (Ville de Besançon)
- Jean-Paul Renoud-Grappin, commissaire priseur, expert

s'est réuni au complet le 27 juin 2011.

Le comité d'experts propose d'acquérir l'œuvre «Dédale» de Gilles PICOUET pour un montant de 50 000 €.

Présentation de Gilles PICOUET

Gilles Picouet vit et travaille à Besançon. Pour ses recherches, il associe les enjeux de l'architecture à ceux de la sculpture. En cela ses productions reposent sur la qualité des rapports qu'il institue entre le corps et l'espace. Travaillant à partir des contraintes qu'imposent les limites de la taille d'un lieu, il privilégie des situations intégrant des notions de temporalité, d'individualité et de spatialité.

Cette œuvre est le fruit d'une réflexion esthétique soutenue d'un artiste qui revisite la mythologie du labyrinthe en en faisant, non un lieu inquiétant où l'on se perd, mais un espace de jeu convivial et qui fait la part belle au savoir-faire technique bisontin et s'inscrit par là dans l'histoire et la réputation de la ville en matière de technologie.

L'objet labyrinthe est à la lisière de l'architecture et de la sculpture, il offre une confrontation avec le corps du visiteur de par la succession de murs tantôt ouverts, tantôt fermés. Le visiteur peut les manipuler pour avancer et s'enfermer.

Cette oeuvre n'aurait pu être créée sans le mécénat important de l'entreprise Mantion (coût de production 230 000 €). Cette dernière a procédé récemment à des modifications techniques qui font que «Dédale» résistera à l'usure du temps sans aucune difficulté ; la galvanisation du sol et des portes pourra se patiner avec le temps, mais n'altérera pas l'aspect de la sculpture. Sa résistance mécanique a été largement éprouvée depuis son installation. «Dédale» a été conçu pour être démonté et remonté sans difficulté, néanmoins pour le meilleur fonctionnement de la sculpture, celle-ci doit être exposée et sollicitée.

L'entreprise s'est engagée à prendre en charge gratuitement, sur la durée de vie de la sculpture, la maintenance technique qui pourrait être nécessaire concernant les problèmes liés au fonctionnement et au vieillissement de la sculpture.

Le comité a proposé différentes possibilités d'implantations qui feront l'objet d'études approfondies.

- la cour intérieure de la Médiathèque Pierre Bayle qui donne sur l'avenue Elysée Cusenier en en vérifiant l'échelle
- le quartier des Hauts de Chazal à proximité de la bibliothèque universitaire de médecine dans un des aplats constitués par l'aménagement du tertre
- dans la Citadelle mais hors cour des Cadets, celle-ci pouvant poser des problèmes d'autorisation et de faisabilité.

La somme de 50 000 € sera imputée au chapitre 21.312.2161.2610.10034 de l'exercice courant.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à valider la proposition du comité d'experts, M. le Maire étant chargé de la mise en œuvre de cette acquisition.

«M. LE MAIRE : Vous savez qu'on a lors du dernier Conseil défini les conditions d'acquisition d'œuvres avec entre autres la mise en place d'un comité d'experts. Là, on propose l'acquisition d'une œuvre «Le dédale», une œuvre très intéressante qui a eu beaucoup de retentissement, qui a été exposée très longtemps dans la cour du Palais Granvelle.

Mme Catherine GELIN : Dans ce rapport on remarque la très forte participation de l'Entreprise MANTION pour le mécénat et donc on peut l'en féliciter, la remercier.

M. LE MAIRE : Absolument vous avez raison. Je crois que l'Entreprise MANTION à Besançon est une entreprise très citoyenne. On ne le sait peut-être pas d'ailleurs, mais elle est leader, certainement au moins européen, pour tous les systèmes de roulement et de convoyage qui sont faits ici à Besançon dans une très très belle entreprise qui vient d'ailleurs de se développer et que nous avons aidée en terme d'urbanisme pour que les choses se passent bien. M. SCHNAEBELE, le dirigeant de cette entreprise, a effectivement mis en place ce dispositif de mécénat et c'est bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.